



Table des matieres

	PAGES
Dédicace.....	5
Remerciements.....	7
Préface.....	11
Principales abréviations.....	15
Sommaire.....	23
Introduction générale.....	27
Chapitre préliminaire – Les évolutions historiques	59
<i>Section 1. L'évolution historique du droit des sociétés coopératives</i>	<i>61</i>
§1. L'instrumentalisation administrative de la période coloniale.....	61
A. La colonisation française.....	62
B. Les autres colonisations.....	64
1. La colonisation belge.....	65
2. La colonisation anglaise.....	66
§2. L'émancipation progressive dans la période postcoloniale.....	67
A. La poursuite de l'instrumentalisation des indépendances aux années 1990.....	68
1. Dans les ex-colonies françaises.....	68
2. Dans les autres anciennes colonies.....	69
B. Une autonomisation inégale de 1990 à l'AU-SC.....	71
1. Le maintien des premières législations postcoloniales dans huit pays.....	71
2. L'élaboration de nouvelles législations libérales dans les autres neuf pays.....	72
3. Le processus d'élaboration de l'AU-SC et son implication dans les États.....	74
<i>Section 2. L'évolution historique du droit des mutuelles</i>	<i>79</i>
§1. Les premières mutuelles comme réponse à l'échec des pro- grammes internationaux dès les années 1970.....	81
A. La négligence de la question du financement de la santé à Alma-Ata.....	82
B. La fragilité des solutions de financement prônées par l'initiative de Bamako.....	83
§2. Le développement des législations mutualistes.....	86
A. Les premières législations nationales.....	86
B. La réglementation UEMOA : processus d'élaboration et perspectives.....	88
<i>Conclusion du chapitre préliminaire</i>	<i>92</i>

**Première partie
Les fondements d'un droit
des sociétés coopératives et mutualistes**

**TITRE 1
La similitude des traits spécifiques des coopératives
et des mutuelles**

Chapitre 1. Des entreprises communautaires	101
<i>Section 1. La propriété commune de l'entreprise</i>	104
§1. La constitution d'un patrimoine commun	106
A. L'obligation d'établissement de réserves légales impartageables	108
B. La restriction des droits économiques des associés	113
§2. Le patrimoine commun, héritage des générations futures	116
A. La non appropriation privative des éléments du patrimoine commun en cas de mutation de la société	117
1. En cas de transformation.	117
2. En cas de fusion ou de scission	118
B. La dévolution désintéressée du boni de liquidation en cas de dissolution	119
<i>Section 2. La gouvernance collective de l'entreprise</i>	121
§1. La gouvernance collective interne : la démocratie	122
A. Une égalité politique stricte.	123
B. Une égalité élargie floue	125
§2. La gouvernance collective externe : le fédéralisme	133
A. L'union de coopératives ou de mutuelles.	134
B. La fédération de coopératives ou de mutuelles	137
C. La confédération de coopératives ou de mutuelles	138
<i>Conclusion du chapitre 1</i>	140
Chapitre 2. Des entreprises sans but lucratif	141
<i>Section 1. La négation de la spéculation</i>	144
§1. La solidarité comme fondement de l'entreprise	146
A. Le lien acapitaliste entre les membres	148
B. Le partage du résultat en fonction de l'activité.	152
§2. Le développement d'activités d'intérêt général	154
A. L'engagement envers la communauté	155
B. L'éducation, l'information et la sensibilisation du public	158
<i>Section 2. L'adaptation du régime économique au statut acapitaliste</i>	161
§1. L'adaptation des règles du droit de la concurrence.	161
A. La stabilisation des rapports internes	163
1. L'adéquation entre la double qualité et le droit de la concurrence	163
2. La validité des clauses de fidélité des membres	166

B. La stabilisation des rapports externes.	173
1. Le principe de l'application du droit de la concurrence à tous les acteurs du marché	174
2. La nécessité de la prise en compte de la particularité des activités des coopératives et des mutuelles	176
§2. L'adaptation des règles financières	178
A. Les règles du droit comptable.	179
B. Les règles du droit fiscal.	182
1. La justification d'une spécialisation	184
2. Les conséquences juridiques de la spécialisation	187
<i>Conclusion du chapitre 2</i>	192
Conclusion du titre 1	193

TITRE 2

La complémentarité entre les coopératives et les mutuelles : l'établissement de partenariats

Chapitre 1. La justification des partenariats : la restriction des champs d'activité des coopératives et des mutuelles	203
<i>Section 1. Le principe de la limitation des activités des mutuelles sociales à la microassurance</i>	205
§1. La possibilité d'engager des activités accessoires dans les mutuelles	207
A. La précision de la nature des activités sanitaires et sociales	207
B. L'imprécision de la nature exacte des activités économiques	209
§2. L'exclusion des mutuelles sociales par la réglementation de la microfinance	213
A. La réglementation UEMOA	214
B. La réglementation CEMAC.	216
<i>Section 2. Le principe de la non limitation du champ d'application des coopératives</i>	218
§1. L'exclusion relative des coopératives de l'activité de microassu- rance par le droit de la microfinance	219
A. La fermeture totale par le droit CEMAC de la microfinance	220
B. L'ouverture prudente du droit UEMOA de la microfinance	221
§2. L'exclusion des coopératives de l'activité de microassurance par le code CIMA des assurances	222
A. La limitation des institutions d'assurance aux mutuelles et aux sociétés anonymes	222
B. L'incidence d'une éventuelle ouverture de l'activité de microassurance aux COOPEC	224
<i>Conclusion du chapitre 1</i>	226

Chapitre 2. La réalisation des partenariats entre les coopératives et les mutuelles	229
<i>Section 1. La structuration contractuelle du partenariat</i>	231
§1. La formalisation d'un contrat de partenariat	232
A. La nécessité d'un contrat écrit	232
B. L'insuffisance du cadre juridique régissant le contrat de partenariat	233
§2. La nature juridique des contrats de partenariat	235
A. Le contrat de partenariat et les notions voisines en droit des affaires	235
B. La particularité du contrat de partenariat entre les coopératives et les mutuelles	240
<i>Section 2. L'exécution du contrat de partenariat</i>	242
§1. Les hypothèses d'exécution	242
A. L'exécution du contrat en cas de préexistence des deux structures	243
1. En cas d'initiation du contrat par la mutuelle	243
2. En cas d'initiation du contrat par la COOPEC	247
B. Le cas particulier de l'exécution du contrat de partenariat en cas de création de l'une des institutions par l'autre	250
§2. La pérennité de l'exécution du partenariat	254
A. Les données du problème : la récurrence des comportements opportunistes	254
B. Les solutions envisageables	256
<i>Conclusion du chapitre 2</i>	261
Conclusion du titre 2	263
Conclusion de la première partie	267

Seconde partie
La construction d'un droit des sociétés coopératives et mutualistes

TITRE 1
Le rattachement du droit des mutuelles au droit OHADA

Chapitre 1. La possible reconnaissance de la forme juridique de société aux mutuelles	281
<i>Section 1. Les hésitations</i>	284
§1. L'incertitude des règles de participation aux bénéfiques et aux pertes	285
A. La participation aux "bénéfiques"	285
B. La participation aux pertes	289

§2. L'absence de capital social	293
A. L'inexistence des apports	293
B. Un certain rapprochement des mutuelles du statut associatif	296
Section 2. <i>Les similitudes</i>	298
§1. L'effectivité de l'intention de s'associer ou <i>affectio societatis</i>	298
A. La notion d'intention de s'associer ou <i>affectio societatis</i>	299
B. L'étendue de l'intention de s'associer ou <i>affectio societatis</i>	300
§2. La convergence entre le capital social et les fonds d'établissement des mutuelles	304
A. Le rappel des fonctions du capital social	304
1. Une fonction économique : un moyen de financement de la société	304
2. Une fonction juridique : le gage commun des créanciers	306
B. L'égalité de fonctions entre le capital social et les fonds d'établissement	310
Conclusion du chapitre 1	315
Chapitre 2. <i>L'attractivité du droit OHADA</i>	317
Section 1. <i>Le principe de l'équivalence des deux organisations</i>	319
§1. L'autonomie des ordres juridiques OHADA et UEMOA	320
A. La règle	320
B. Les applications	323
§2. La convergence inorganisée des objectifs de l'OHADA et de l'UEMOA	325
A. La convergence des objectifs	325
B. L'absence de collaboration organisée	326
Section 2. <i>Une primauté symbolique du droit OHADA sur le droit UEMOA</i>	328
§1. De <i>lege lata</i>	328
A. Les espèces : droit comptable et droit de la concurrence	328
B. Les implications juridiques	330
§2. De <i>lege ferenda</i>	332
A. Le bien-fondé de la formalisation	332
B. L'exemple concret de la CEMAC	333
Conclusion du chapitre 2	334
Conclusion du titre 1	335

TITRE 2

Le processus de construction

Chapitre 1. <i>La difficulté du contexte</i>	343
Section 1. <i>L'échec des expériences précédentes</i>	345
§1. L'expérience contestée de la Guinée	346

A.	L'imprécision de la nature des mutuelles à caractère non financier	346
1.	L'exclusion de principe des mutuelles de microfinance	347
2.	L'inadéquation avec la conception classique des mutuelles de microassurance	348
B.	L'incohérence structurelle du texte	350
1.	L'ambiguïté de l'analyse conjointe des groupements et des mutuelles	351
2.	La marginalité du tronc commun	352
§2.	L'expérience inaboutie de l'OHADA	353
A.	L'inégale prévision de dispositions particulières aux mutuelles	353
1.	La présence de règles dans le premier projet	353
2.	Une confusion dans les projets subséquents	355
B.	L'absence de prévision de dispositions communes dans les différents projets	357
Section 2.	La nécessité d'un droit effectif	359
§1.	La notion d'effectivité du droit	359
A.	Exposé théorique	360
B.	Un exemple concret	361
§2.	Les effets de l'ineffectivité du droit : la prédominance du secteur informel	362
A.	La notion de secteur informel	363
B.	La contribution des coopératives et des mutuelles à l'encadrement du secteur informel	368
Conclusion du chapitre 1		371
Chapitre 2.	L'exploration du contenu de la législation	373
Section 1.	L'élaboration d'un tronc commun	376
§1.	La définition préalable du champ d'application	376
§2.	La sélection des règles communes	379
A.	Les règles relatives au début des organisations	379
1.	Les statuts	380
2.	La création	385
B.	Les règles relatives au fonctionnement	388
1.	Les dispositions économiques et financières	388
2.	La gouvernance	389
C.	Les règles relatives à la fin	395
1.	Les procédures collectives d'apurement du passif	395
2.	La dissolution	397
3.	La nullité	399
§3.	La consécration d'institutions communes	400
A.	L'unicité d'autorité de tutelle administrative	400
1.	La distinction entre tutelle administrative et tutelle technique	400
2.	La désignation d'une autorité de tutelle administrative commune	402

B. L'unicité de registre	404
1. Les fonctions du registre	404
2. La structuration du registre	407
<i>Section 2. Le développement de règles particulières</i>	<i>409</i>
§1. Des règles particulières en fonction de la forme juridique	410
A. Des règles propres aux sociétés coopératives	410
B. Des règles propres aux sociétés mutualistes	411
§2. Des règles particulières en fonction de l'activité	411
A. Les activités des coopératives	411
B. Les activités des mutuelles	412
1. Essai de définition de la mutuelle d'épargne et de crédit	414
2. Les structures rattachables aux mutuelles d'épargne et de crédit	417
a. L'encadrement juridique des tontines sous la forme des MEC	417
b. L'encadrement des sociétés de cautionnement mutuel sous la forme des MEC	422
<i>Conclusion du chapitre 2</i>	<i>426</i>
Conclusion du titre 2	429
Conclusion de la seconde partie	433
Conclusion générale	437
Annexes	445
Bibliographie	495
Index alphabétique	551
Table des matières	557